

## **Processus num**

Version 05-11-2009

## Instruction de travail num : Maladie professionnelle

Ce sont des maladies qui sont telles que prévues dans la législation belge et dans la convention internationale attachée à la Belgique.

## **Absences**

Allez dans le composant "Absences et congés", cliquez sur le lien "Créer/mettre à jour absence".



S'il existe déjà une absence, cliquez sur le 🗄 pour en créer une nouvelle.

Indiquez les "dates de début et fin" de l'absence.

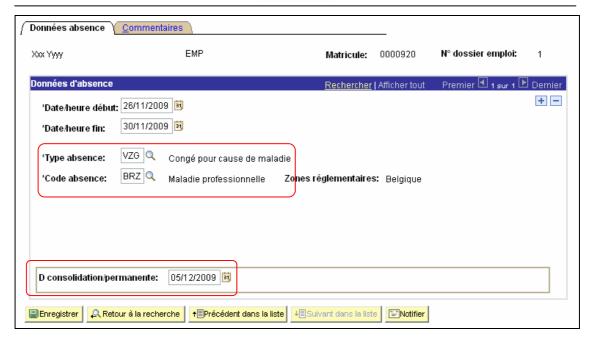
Choisissez le "Type absence" "VZG" dans la picklist à l'aide de <a> .</a>

Choisissez le "code absence":

- "BRZ" pour un membre du personnel de la police fédérale
- "BRL" pour un membre du personnel de la police locale

Remplissez comme "Date consolidation/permanente" la date à laquelle l'intéressé est déclaré guéri ou la date à laquelle on l'a constaté. Dans le cas d'une maladie permanente, la date de celle-ci ne doit plus forcément être mise.





Cliquez sur Enregistrer

Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver. (Instruction de travail num)